



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 250217-11)**

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le onze février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, Sophie VALDAYRON, Alexandra BOUR, Sophie DUFLET, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Manu PORTET, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT. Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M.le Maire	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

TERRITOIRE D'ÉNERGIE 64 – ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME « ARTICLE 8 (BAYONNE-URBAIN) 2024 » – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°23EF022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie 64, de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux BT avenue Source Royale et rue Souhara – 2025.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme électrification rurale « article 8 (Bayonne urbain) 2024 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie 64, de l'exécution des travaux.*
- *approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :*

Montant des travaux TTC	133 629,17€
Amo, MOE et imprévus	13 362,91€
Actes notariés	690,00€
Frais de gestion du TE64	5 567,88€
TOTAL	153 249,96€

➤ approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
TVA préfinancée par TE64	24 498,69€
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	123 183,39€
Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	5 567,88€
TOTAL	153 249,96€
➤ accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.	

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 19.02.2025
et publication ou notification du 20.02.2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI